

	PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES DANS LE CADRE DE LA COVID 19 Mise à jour SAISON 2021-2022
ACTIVITE	Danse
Type de pratique	Individuelle Collective
Référent COVID	Le Professeur est le référent COVID pour son activité. Il est responsable de la bonne application des mesures sanitaires prises par l'ARBR, pour lui-même et ses élèves.
Documents de référence	Les mesures sanitaires, dont le port du masque et la présentation du passe sanitaire sont régis par des mesures nationales et/ou préfectorales susceptibles d'évolution. Les adhérents et les animateurs seront informés des changements et le site www.arbr.fr onglet COVID sera mis à jour.
Protocole Elève - Passe Sanitaire et Pièce identité (âge > 12 ans) - Masque (âge > 6 ans) - Gel Hydro-alcoolique (Gel HA) (à ranger dans un petit sachet nominatif pendant le cours) - Serviette de sport - chaussons de danse dans un sac - bouteille d'eau RAPPEL : Aucun vêtement ou sac personnel ne doit être déposé dans la salle de sport	Pour tous les élèves (âge > 6ans) le port du masque est obligatoire pendant les temps d'attente et de déplacement. L'élève : - arrive à l'heure. Les vestiaires sont ouverts, mais l'élève doit venir à l'activité dans une tenue adaptée de manière à limiter le stationnement dans le local. - attend à l'extérieur du bâtiment que le Professeur vienne ouvrir la porte; en respectant la distanciation. - attend pour entrer que le dernier élève du cours précédent soit sorti ; - présente son Passe Sanitaire au Professeur et a sur lui une pièce d'identité, en cas de contrôle par une personne habilitée ; - respecte le sens de circulation dans les vestiaires et hall ; - y dépose ses vêtements et sacs en laissant libre une patère sur deux (le professeur verrouillera la porte du bâtiment pour éviter les intrusions) ; - apporte dans un sac une paire de chaussons adaptés à l'activité pour un usage exclusif dans la salle ; - se lave les mains avec du savon ou du Gel HA avant et après le cours ; - entre et sort de la salle par les portes ouvertes par le Professeur ; - à la fin du cours, sort de la salle et du vestiaire rapidement et ne stationne pas dans le hall ; - utilise uniquement le sanitaire (WC) dédié. Les parents/ accompagnateurs restent à l'extérieur du bâtiment.
Protocole Professeur - Passe Sanitaire et Pièce d'identité - Masque - Gel HA - Fiche de présence ARBR - Registre Mairie si présent	Le port du masque est obligatoire pour le Professeur pendant les temps d'attente et de déplacement, et pendant le cours dès lors que les règles de distanciation avec l'élève ne peuvent être garanties ; il : - se désinfecte/se lave les mains avec du savon au début et à la fin de chaque cours - vérifie la validité du Passe Sanitaire de chaque participant ; - verrouille et déverrouille la porte d'entrée du bâtiment, fait sortir les élèves du cours précédent avant de faire entrer les élèves du cours suivant ; - organise l'entrée dans la salle par la deuxième porte à gauche dans le hall, la sortie se faisant par la première. Lui seul ouvre, bloque ou ferme les portes ; - s'assure du lavage des mains et de la bonne distanciation entre les élèves ; il distribue lui-même le Gel HA dans la main des enfants et en vérifie le bon usage ; - renseigne cours par cours la fiche de présence de l'ARBR ; et si nécessaire le Registre d'occupation des salles de la Mairie. - aère la salle à chaque fin de cours.
Protocole Matériel - Désinfectant virucide - Papier essuie-tout	Le Professeur organise en fin de cours avec ses élèves (ados-adultes) la désinfection des matériels et mobiliers (barres) utilisés avec un produit virucide (à base d'alcool à 70° ou eau oxygénée).
Protocole locaux	Salle municipale Pommier - entretien par la Ville d'Orvault
Date et Version du document	V3 – 01 Janvier 2022
Signatures	 L'ARBR <div style="float: right; text-align: right;">le Professeur</div>